

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2024-1331
REMBOURSABLE PAR L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 21 octobre 2024, le conseil a adopté le règlement N° 2024-1331 décrétant divers travaux, soit l'aménagement d'une patinoire multifonction, d'un terrain de basketball et peinture de surface au parc Mouska pour un montant de 904 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 904 000 \$ à ces fins remboursable par l'ensemble des contribuables.

Le règlement N° 2024-1331 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 8 novembre 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 décembre 2024.

Le règlement N° 2024-1331 entre en vigueur le 22 janvier 2025, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 15^e jour du mois de janvier 2025
et publié le 22 janvier 2025



Angèle Tousignant, greffière